



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 septembre 2009
Français
Original : anglais

Vingt-deuxième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 1880 (2009) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prorogé jusqu'au 31 janvier 2010 le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et de la force française Licorne, et m'a prié de lui rendre compte, avant la fin de septembre 2009, de la situation en Côte d'Ivoire ainsi que des progrès accomplis dans la satisfaction des critères proposés dans mon rapport du 8 janvier 2009 (S/2009/21). Le présent rapport rend compte des principaux événements survenus dans le pays depuis mon rapport du 7 juillet 2009 (S/2009/344). Les critères et les indicateurs de progrès sont énoncés à l'annexe I au présent rapport.

II. Situation sur le plan de la sécurité

2. La situation en matière de sécurité en Côte d'Ivoire a continué à s'améliorer régulièrement, ce qui a permis à la population de se déplacer plus librement et a favorisé la reprise des activités commerciales dans l'ensemble du pays. Le taux de criminalité est toutefois resté élevé dans la plupart des régions du pays, en particulier dans l'ouest. Au cours de la période considérée, des individus non identifiés armés de Kalachnikov et de machettes ont attaqué des résidences privées et des véhicules de transport public, suscitant un sentiment général d'insécurité dans la région. Au moins 48 attaques de ce type ont été signalées aussi bien dans les zones urbaines que dans les zones rurales de Duekoué, Guiglo, Man, Bouaké, Bondouko, Moussadougou, Binao, Mankono, Kani, Daloa et d'autres parties des régions de Sassandra, de Cavally et des Montagnes en particulier. Ces attaques, au cours desquelles sept personnes ont été tuées et plusieurs autres grièvement blessées, se sont dans de nombreux cas accompagnées de violations graves des droits de l'homme, notamment d'actes de violence sexuelle. Très peu d'arrestations ont été opérées par la police.

3. Des actes de violence commis par des groupes de jeunes ont été signalés dans plusieurs régions contrôlées par le Gouvernement. À Kokomia, un groupe de jeunes était à l'origine d'affrontements intercommunautaires au cours desquels des maisons et des biens ont été détruits. Dans le quartier de Port Bouët à Abidjan, 200 membres de l'union des étudiants, la Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire, ont



lancé des attaques violentes contre la mairie et menacé le maire, qui est membre du parti d'opposition, le Parti démocratique de Côte d'Ivoire.

4. De manière générale, la situation en matière de sécurité demeure précaire et risque de se détériorer vu le nombre d'aspects du processus de paix qui n'ont pas encore été réglés, notamment le fait que le désarmement des éléments des Forces nouvelles et le démantèlement des milices favorables au Gouvernement ne sont pas encore achevés, l'incapacité du Centre de commandement intégré de déployer pleinement les brigades mixtes, les questions non réglées liées à la réunification des forces de sécurité et la lenteur des progrès réalisés en ce qui concerne le rétablissement des institutions garantes de l'état de droit dans l'ouest et le nord du pays.

III. État de la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou

5. D'importants progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre d'aspects cruciaux de l'Accord politique de Ouagadougou, notamment l'achèvement des opérations d'identification des électeurs et d'inscription sur les listes électorales le 30 juin 2009 et le début de l'établissement de la liste électorale provisoire. L'échéance fixée pour cette dernière opération n'a cependant pas été tenue. Les progrès dans d'autres domaines importants sont restés lents, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre du quatrième accord complémentaire, relatif à des questions liées à la sécurité et à la réunification du pays.

A. Réunification

6. En ce qui concerne la réunification, le quatrième accord complémentaire prévoit l'exécution des tâches ci-après : a) désarmement des ex-combattants des Forces nouvelles et démantèlement des milices, deux mois avant les élections; b) réunification des forces de défense et de sécurité ivoiriennes; c) redéploiement effectif de l'administration de l'État sur l'ensemble du territoire, y compris le corps préfectoral, l'appareil judiciaire et les administrations fiscales et douanières; et d) centralisation du Trésor.

7. Le 9 août, le Facilitateur du processus de paix ivoirien, le Président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, a convoqué la septième réunion du Comité d'évaluation et d'accompagnement de l'Accord politique de Ouagadougou pour examiner les progrès accomplis dans sa mise en œuvre. Le Premier Ministre, Guillaume Soro, les représentants du camp présidentiel, des représentants des Forces nouvelles et tous les membres de l'Organe consultatif international ont participé à la réunion. Les participants ont souligné la nécessité d'assurer une sécurité efficace à tous les stades du processus électoral. Ils sont également convenus que les questions liées à la sécurité qui n'avaient pas encore été réglées devaient l'être sans tarder, en particulier l'harmonisation des grades des 5 000 membres des Forces nouvelles devant rejoindre l'armée nationale, le cantonnement de ces éléments et le déploiement par le Centre de commandement intégré de 8 000 éléments (4 000 des Forces nouvelles et 4 000 des services de la police et de la gendarmerie ivoiriennes) dans le cadre de brigades mixtes, ainsi que la centralisation effective du Trésor. Ils ont souligné que des ressources financières et logistiques supplémentaires adéquates

devraient être mobilisées pour permettre l'achèvement de ces tâches, qui présentent une importance cruciale pour l'achèvement du processus de réunification du pays.

8. Le 19 août, M. Amani N'Guessan, Ministre ivoirien de la défense, a annoncé qu'un comité avait été créé pour sortir de l'impasse sur la question de l'harmonisation des grades et permettre l'adoption d'un décret présidentiel à ce sujet. Toutefois, les discussions sur cette question se poursuivent entre les parties. Le 25 août, au cours d'une cérémonie tenue à Bouaké, le Ministre ivoirien de la défense a relancé le processus visant à déployer des brigades mixtes, alors que le déploiement prévu de telles brigades à Daloua et Korhogo n'avait pas encore commencé. Au 14 septembre, sur les 8 000 éléments prévus, 601 seulement, provenant à la fois des Forces nouvelles et des services de la police et de la gendarmerie nationales ivoiriennes, avaient été déployés à Abidjan et Bouaké. Toutefois, les brigades déployées, qui ont pour tâche principale d'assurer la sécurité nécessaire pour permettre la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou, en particulier le processus électoral, ne disposent pas encore des capacités et des ressources nécessaires pour s'en acquitter efficacement. Dans l'intervalle, le cantonnement des 5 000 éléments des Forces nouvelles devant être intégrés à l'armée nationale en est au point mort, en raison, entre autres, de l'absence d'un cadre juridique régissant le processus d'intégration, et de l'absence d'installations adéquates.

9. Le Ministre ivoirien de la défense ayant demandé un appui supplémentaire à l'ONUCI pour faciliter les opérations de cantonnement et le déploiement des brigades mixtes, la mission a donné du matériel de couchage et d'hébergement au Centre de commandement intégré. L'ONUCI continue à travailler avec les autorités nationales pour identifier les obstacles au cantonnement du personnel des Forces nouvelles et au déploiement des brigades mixtes et les aplanir. En dépit de l'appui technique et logistique fourni par l'ONUCI, l'absence de ressources financières adéquates pour le Centre de commandement intégré et les brigades mixtes a continué à entraver les travaux de ces importantes institutions chargées de la sécurité. Les éléments des Forces nouvelles qui ont déjà été intégrés dans les rangs des brigades mixtes n'ont pas encore été payés, alors que leurs homologues de la police et de la gendarmerie ivoiriennes reçoivent régulièrement leur salaire.

10. Suite à la cérémonie qui a marqué le transfert des pouvoirs des commandants de zone des Forces nouvelles au corps préfectoral en mai 2009, les préfets ont commencé à prendre des décisions administratives dans les zones du nord contrôlées par les Forces nouvelles. Toutefois, l'exercice de ce pouvoir pour assurer la mise en œuvre de ces décisions et le maintien de l'ordre est encore entravé par l'absence d'unités opérationnelles fournies par le Centre de commandement intégré.

11. Bien qu'un certain nombre de fonctionnaires aient été affectés aux services douaniers et fiscaux et que les travaux de remise en état des bureaux aient commencé, la plupart des locaux sont encore pratiquement inutilisables et n'ont pas le matériel requis. Dans l'intervalle, les Forces nouvelles ont continué à prélever des impôts dans le nord et ont demandé l'intégration de membres du personnel qui leur est affilié dans tous les services fiscaux et financiers, notamment les services douaniers et fiscaux et le Trésor. Le Ministère des finances examine à l'heure actuelle une liste de 100 personnes dans ce but.

12. Au cours de la période considérée, des progrès inégaux ont été accomplis dans le redéploiement de l'appareil judiciaire dans le nord. En dépit de la nomination de

deux juges présidents de tribunaux supplémentaires à Bouaké et Korhogo, des difficultés persistent au tribunal de Korhogo, qui n'a pas encore atteint le quorum judiciaire requis pour s'acquitter de ses tâches courantes, y compris la prise de décisions sur les contestations et les appels concernant la liste électorale.

13. La date de la réouverture de toutes les prisons dans les zones contrôlées par les Forces nouvelles n'est pas encore déterminée car elle est subordonnée au redéploiement de la police judiciaire. Le Ministre de la justice et des droits de l'homme a signé une ordonnance sur la réaffectation de directeurs de prison à 11 prisons dans le nord du pays, mais celle-ci n'a pas encore été appliquée. Dans l'intervalle, l'ONUCI a dispensé à 102 nouveaux agents des services pénitentiaires une formation dans les domaines de l'application des lois et de l'action antiémeutes au cours de la période considérée.

B. Désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants et démantèlement des milices

14. Le programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire, en collaboration avec le Centre de commandement intégré, a continué de passer en revue la liste préliminaire de 37 451 membres des milices gouvernementales dont le profil avait été établi. On s'attend à ce que 25 000 personnes soient inscrites sur la liste finale des membres des milices remplissant les conditions requises pour participer au programme de réinsertion. Toutefois, moins de deux mois avant la date du 29 novembre prévue pour les élections, le processus de désarmement n'est pas encore tout à fait achevé. Le problème principal tient au fait que les fonds nécessaires pour permettre le paiement de la prime de démobilisation, évaluée à environ 1 000 dollars pour chaque ex-combattant et membre des milices, ne sont pas disponibles.

15. Les institutions nationales chargées de la mise en œuvre du programme de réinsertion n'ont toujours pas les ressources nécessaires pour mener à bien cette tâche importante. En conséquence, seule une partie des ex-combattants déjà démobilisés ont pu bénéficier des possibilités de réinsertion offertes par les voies gouvernementales officielles. Pour faire face à ce problème et contribuer également à l'instauration de conditions propices aux élections, l'ONUCI, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et à l'aide de ressources provenant du Fonds pour la consolidation de la paix, a continué à offrir une assistance à la réinsertion à court terme en exécutant 525 microprojets dans 23 sites, en faveur 3 407 ex-combattants, membres de milices, jeunes à risque et femmes touchées par le conflit. Une évaluation de ce programme, effectuée par mon Représentant spécial, Choi Young-Jin, du 18 au 21 août à Bouaké, Séguéla, Daloa, Issia et San-Pédro, a révélé qu'environ 80 % des microprojets avaient été mis en œuvre et continuaient à fournir des revenus aux bénéficiaires au-delà de la durée prévue pour les projets. Une mission d'examen conjointe effectuée par le Département des opérations de maintien de la paix, le PNUD et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix s'est également rendue en Côte d'Ivoire du 30 août au 5 septembre pour évaluer l'impact des microprojets dans le cadre d'un examen du plan prioritaire financé par le Fonds pour la consolidation de la paix. Elle a conclu que les microprojets avaient joué un rôle critique en aidant à réduire les tensions parmi les ex-combattants et contribué à créer un environnement plus sûr dans de nombreuses régions du pays. Il est donc essentiel de poursuivre ces projets à titre de

mesure provisoire en attendant la mise en œuvre complète des programmes de réinsertion du Gouvernement. Toutefois, les fonds disponibles ne suffisent pas pour couvrir la totalité des ex-combattants et membres des milices, et il faut absolument que d'autres partenaires fournissent un appui financier à ce processus.

C. Élections

16. Tous les dirigeants ivoiriens sont fermement résolus à contribuer à l'instauration des conditions nécessaires à la conduite des élections présidentielles qui doivent avoir lieu le 29 novembre. Dans la déclaration qu'il a prononcée la veille des célébrations de l'indépendance de la Côte d'Ivoire le 7 août, le Président Laurent Gbagbo a réaffirmé qu'il n'y aurait plus d'obstacles politiques à la tenue de cette élection à la date prévue. Entre-temps, les dirigeants des partis de l'opposition, tout en poursuivant leurs activités de campagne préélectorale dans diverses régions du pays, notamment des zones généralement connues comme étant des fiefs du parti au pouvoir, ont également réitéré cet engagement.

17. Mon Représentant spécial a continué à expliquer aux parties prenantes ivoiriennes et au public la nature de son mandat concernant la validation du processus électoral. En juillet, il a rencontré le Président en exercice du Conseil constitutionnel, M. Yanon Yapo Germain, pour discuter des modalités de la validation. Le Conseil constitutionnel est chargé de valider la liste de candidats aux élections présidentielle et législative, d'arbitrer les différends électoraux au cours des stades préparatoires et du scrutin et d'annoncer les résultats finals des élections. Le 8 août, le Président Gbagbo a signé un décret nommant M. Paul Yao N'Dré Président du Conseil constitutionnel. Les dirigeants des partis politiques de l'opposition ont critiqué cette nomination, en déclarant qu'ils n'avaient pas été consultés.

18. Suite à l'achèvement des opérations d'identification et d'inscription sur les listes électorales le 30 juin, la Commission électorale indépendante en a publié les résultats officiels au cours de la réunion du Comité d'évaluation et d'accompagnement tenue le 9 août. Au total, 6 552 694 personnes avaient été inscrites sur les listes électorales, dont 38 496 Ivoiriens résidant à l'étranger dans 23 pays où des opérations d'inscription avaient été menées.

19. Le 23 juillet, la Commission électorale indépendante a publié un calendrier pour les principales étapes restantes du processus électoral, à savoir : a) la publication de la liste électorale provisoire le 29 août; b) la publication de la liste électorale finale, après la conclusion du processus d'appel entre le 15 et le 21 octobre; c) la production des cartes d'identité et des cartes d'électeur le 20 octobre au plus tard; d) la distribution des cartes d'identité et des cartes d'électeur le 26 novembre au plus tard; et e) la campagne électorale, du 13 au 27 novembre.

20. Les opérations visant à traiter les données concernant l'identification des électeurs et les inscriptions sur les listes électorales et à établir la liste électorale provisoire ont été lancées le 21 juillet. Ainsi qu'il est indiqué dans ma lettre datée du 4 septembre adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2009/446), les parties n'ont pas réussi à tenir l'échéance fixée pour la publication de cette liste, le 29 août. Le Cabinet du Premier Ministre a annoncé par la suite que la liste électorale provisoire serait publiée le 15 septembre. Cette échéance n'a toutefois pas été tenue

non plus, en raison principalement de problèmes techniques et de grèves organisées par des travailleurs qui n'avaient pas été payés.

21. Le 25 août, le Président Gbagbo a également signé des textes de loi visant principalement à réduire les délais prévus pour le processus électoral et à définir le cadre juridique en tenant compte des retards anticipés, afin de permettre la tenue des élections à la date fixée, le 29 novembre. Il s'agit notamment du décret 2009/270, qui régularise les délais liés à l'achèvement des opérations d'inscription sur les listes électorales menées entre le 15 septembre 2008 et le 30 juin 2009, et qui modifie un précédent décret qui avait fixé au 30 octobre 2008 la date d'achèvement du processus d'établissement des listes électorales; de l'ordonnance 2009/268, qui réduit les délais de publication de la liste électorale provisoire de trois mois à 30 jours avant les élections; et de l'ordonnance 2009/269, qui réduit les délais de distribution des cartes d'électeur de deux semaines à huit jours avant les élections.

22. En annonçant que la nouvelle échéance du 15 septembre pour la publication de la liste électorale provisoire n'avait pas été tenue, la Commission électorale indépendante a signalé, le même jour, que 95 % des données relatives à l'identification des électeurs et à l'inscription sur les listes électorales avaient été traitées et que le Cabinet du Premier Ministre et les opérateurs techniques s'efforçaient d'achever le traitement de ces données, et indiqué que le retard dans la publication de la liste électorale provisoire serait limité. Le 15 septembre, un centre de traitement, à Duekoué, dans l'ouest du pays, n'avait pas encore commencé ces opérations.

23. Dans l'intervalle, le Centre de commandement intégré, alors qu'il passait en revue les arrangements destinés à assurer la sécurité du processus électoral, notamment la sécurité des centres de coordination, a signalé un grand nombre de problèmes logistiques et financiers qui continuaient à l'empêcher de s'acquitter pleinement de cette responsabilité. Au 20 août, le Centre assurait la sécurité de 35 des 70 centres de coordination.

24. L'ONUCI, avec l'appui du PNUD, a continué à fournir une assistance au processus électoral, notamment pour l'achat de matériel électoral, et a poursuivi ses préparatifs pour aider à transporter ce matériel, en particulier le matériel sensible comme la liste électorale provisoire et les cartes d'électeur, dans 70 départements à travers le pays. L'ONUCI a également continué à fournir une assistance technique pour la mise au point de manuels et de directives concernant le règlement des différends liés à la liste électorale. En outre, le PNUD a financé un séminaire, qui s'est tenu à Yamoussoukro les 27 et 28 août, pour renforcer les capacités de 135 magistrats et greffiers.

25. Ainsi qu'il est indiqué dans mon dernier rapport (S/2009/344), l'ONUCI a poursuivi ses préparatifs pour coordonner et faciliter les activités internationales d'observation des élections. Le Centre Carter a déjà mis en place une présence dans le pays, et le Japon a annoncé qu'il déploierait prochainement une mission d'observation des élections. En outre, des missions d'évaluation sont attendues de l'Union africaine, de l'Union européenne, de l'Organisation internationale de la Francophonie et de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour déterminer l'envergure et les dates de déploiement de leurs missions d'observation.

IV. Déploiement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

A. Composante militaire

26. Au 22 septembre 2009, les effectifs militaires de l'ONUCI se composaient de 7 218 personnes, dont 6 932 soldats, 192 observateurs militaires et 94 officiers d'état-major, pour un effectif total autorisé de 7 450 personnes. L'Opération comptait 94 femmes dans ses rangs. Une compagnie du génie égyptienne devrait achever son déploiement en octobre, suite au retrait de la compagnie française du génie en avril.

27. La force de l'ONUCI, qui a été reconfigurée conformément à la résolution 1865 (2009) du Conseil de sécurité, a mené des exercices pour déterminer si ses moyens d'intervention rapide étaient en mesure de réagir en cas de situation d'urgence. La configuration actuelle de la force, à savoir une force de réserve de la taille d'un bataillon et deux compagnies de réserve par secteur, et l'accroissement de sa mobilité, notamment grâce à des capacités de transport aéroporté, lui donnent davantage de souplesse et lui permettent d'intervenir rapidement, notamment à l'appui du Centre de commandement intégré, en cas de menaces potentielles. Conformément à la demande du Conseil de sécurité dans sa résolution 1880 (2009), le concept d'opérations militaires et les règles d'engagement de l'ONUCI ont été mis à jour pour les aligner sur la nouvelle position de la force.

28. Dans le cadre de la coopération entre les missions, l'ONUCI et la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) mettent au point des plans en vue du redéploiement temporaire d'une compagnie d'infanterie et de deux hélicoptères de manœuvre de la MINUL en Côte d'Ivoire, afin d'appuyer l'ONUCI au cours des élections à venir. J'ai l'intention, une fois que l'accord des pays fournisseurs de contingents concernés aura été obtenu et que le Gouvernement ivoirien en aura été informé, de demander au Conseil de sécurité l'autorisation de procéder à ce redéploiement temporaire, conformément aux dispositions de la résolution 1609 (2005).

29. Suite à la réduction des effectifs de l'opération française Licorne, ceux-ci se chiffrent désormais à 900 hommes, déployés principalement dans la région d'Abidjan. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1880 (2009), a prorogé l'autorisation qu'il avait donnée aux forces de l'opération Licorne d'appuyer l'ONUCI, dans les limites de leur déploiement et de leurs capacités, jusqu'au 31 janvier 2010.

B. Composante de police

30. Au 22 septembre, la composante de police de l'ONUCI comptait 1 180 personnes, dont 432 policiers (parmi lesquels 21 femmes) et 748 membres de six unités de police constituées (parmi lesquels 2 femmes). Au cours de la période considérée, la composante de police de l'ONUCI a continué de fournir des conseils et d'assurer une formation à la police et à la gendarmerie nationale dans les zones contrôlées par le Gouvernement, ainsi qu'une assistance au Centre de commandement intégré en vue de la planification du déploiement prévu de 8 000 hommes pour assurer la sécurité du processus électoral. Un appui, des conseils et un

encadrement ont également été assurés aux 600 auxiliaires de sécurité formés par l'ONUCI en 2006 et affectés dans le nord du pays et dans l'ancienne zone de confiance.

31. La mission a continué à fournir une assistance à la restructuration de la gendarmerie nationale et de la police et à fournir un appui aux projets de renforcement des capacités en matière de technique générale de formation, de police technique et scientifique, de conduite et d'éthique et d'action antiémeutes. Les six unités de police constituées ont continué d'assurer la protection du personnel, des installations et du matériel des Nations Unies et ont également mené des patrouilles conjointes régulières avec d'autres composantes des Nations Unies et des homologues nationaux afin d'assurer la sécurité et la sûreté dans leurs zones de responsabilité.

V. Situation humanitaire

32. Au cours de la période considérée, les activités humanitaires sont restées axées sur les priorités stratégiques définies pour 2009 par le Comité de coordination interorganisations de l'aide humanitaire en Côte d'Ivoire : réinsertion et protection des personnes déplacées, principalement dans l'ouest du pays, et malnutrition dans le nord.

33. L'ONUCI, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires humanitaires ont renforcé leur collaboration avec les autorités locales pour suivre et appuyer le retour et la réintégration des personnes déplacées. Au 31 juillet, d'après les membres des organismes humanitaires, 80 036 personnes déplacées étaient retournées volontairement dans leur région d'origine dans l'ouest du pays. Il reste environ 40 000 personnes déplacées qui continuent de vivre avec des familles hôtes, en particulier dans les départements de Bloléquin et de Guiglo. Les différends fonciers ont continué à compromettre les perspectives d'une réintégration socioéconomique viable des personnes déplacées. Cette situation fait peser une menace grave sur la cohésion intercommunautaire, en dépit des efforts déployés par les communautés locales, en collaboration avec les partenaires humanitaires, pour arriver à des solutions convenues avec les groupes de jeunes et les dirigeants des communautés.

34. Les résultats d'une enquête sur la sécurité alimentaire qui a été menée en juillet dans neuf régions à travers le pays par le Ministère de l'agriculture, en collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Institut national de statistiques, devraient être publiés en septembre 2009. Il s'agit là de la première enquête approfondie effectuée depuis 2006.

VI. Droits de l'homme

35. En dépit de la stabilité relative des conditions de sécurité dans le pays, la situation des droits de l'homme est restée précaire au cours de la période considérée. Ceci tenait en partie à des tensions intercommunautaires liées à l'accès à la terre, en particulier dans l'ouest du pays, ou à des violations commises par des groupes de jeunes violents, dont il est question plus haut, au paragraphe 3.

36. Dans le nord du pays, les droits de l'homme n'ont de manière générale guère été respectés, en dépit du redéploiement partiel de l'administration de la justice. Des éléments des Forces nouvelles ont commis de graves violations des droits de l'homme, et on a signalé des cas de meurtre, de torture et de mauvais traitements, d'extorsion, d'arrestation arbitraire et de détention illégale, notamment de détention pour dette civile.

37. Les droits des femmes et des filles se sont détériorés dans l'ensemble du pays en raison de la persistance de la violence sexuelle et sexiste. L'ONUCI a enregistré au total 53 cas de viol dont les victimes comprenaient des fillettes âgées de 7 ans, de même que des femmes enceintes et handicapées. Les spécialistes des droits de l'homme de l'ONUCI ont enregistré huit cas de mariage forcé. Ils ont aiguillé les victimes d'actes de violence sexuelle sur des centres spécialisés offrant une assistance médicale et psychologique, ont encouragé systématiquement les familles à porter plainte auprès de la police et ont suivi de près, avec des responsables des forces de l'ordre, les affaires qui leur avaient été signalées pour veiller à ce que des mesures de protection soient effectivement prises.

38. Au cours de la période considérée, l'ONUCI a mené des activités de sensibilisation aux droits de l'homme, dont 16 090 personnes ont bénéficié, pour renforcer les capacités nationales et combler les lacunes existantes. Les bénéficiaires de ces activités ont reçu une formation et ont été sensibilisés à des questions clés en matière des droits de l'homme, comme les droits de la femme et la violence sexuelle et sexiste, les droits de l'enfant, les droits de l'homme et les élections, ainsi que l'utilisation d'armes à feu et le recours à une force excessive. L'ONUCI a également continué à travailler en étroite collaboration avec ses homologues nationaux pour assurer la mise en œuvre du plan d'action national pour l'éducation aux droits de l'homme, qui vise à intégrer une éducation obligatoire aux droits de l'homme dans les programmes des écoles primaires et secondaires en Côte d'Ivoire.

VII. Situation des femmes

39. L'ONUCI a dispensé au personnel militaire et civil et aux membres de la police nouvellement déployés une formation concernant les aspects du maintien de la paix qui ont trait à la problématique hommes-femmes. L'ONUCI a aidé diverses organisations locales à renforcer leurs capacités d'accroître la participation des femmes au processus de paix, à la reconstruction nationale et aux élections à tous les niveaux de la prise de décisions. Suite à la célébration du premier anniversaire de l'adoption par le Conseil de sécurité de sa résolution 1820 (2008), les efforts déployés par l'ONUCI pour lutter contre la violence sexuelle, et en particulier la mutilation génitale féminine, se sont traduits par la création d'un groupe spécifiquement chargé de défendre les droits des femmes comprenant des dirigeantes locales.

VIII. Protection des enfants

40. Conformément à la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, l'ONUCI a continué à surveiller les violations commises contre des enfants et à communiquer des informations à ce sujet. La violence sexuelle contre des enfants a persisté à

travers le pays, en particulier dans le nord et l'ouest. Des cas de meurtre ou de mutilation d'enfants suite à des pratiques rituelles ont été signalés. En outre, 15 cas de traite d'enfants mettant en cause des enfants burkinais âgés de 8 à 16 ans ont été signalés à Soubré. Trois des victimes ont été réunies avec leur famille tandis que les 12 autres se sont enfuies du centre social de Soubré où elles avaient été placées par l'agence allemande de coopération technique et les autorités locales.

41. Pour améliorer les arrangements existants en matière de protection des enfants, l'ONUCI, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales ont renforcé les mécanismes de contrôle. L'ONUCI a également tenu des consultations régulières avec les institutions nationales pour améliorer le cadre juridique qui assure la protection des droits de l'enfant en Côte d'Ivoire. Dans ce contexte, l'ONUCI, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les organisations non gouvernementales internationales, a aidé le Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales à organiser des campagnes de sensibilisation sur les violations commises contre les enfants, notamment en dispensant aux agents de protection sociale, ainsi qu'aux responsables locaux et aux dirigeants religieux, une formation au problème de la violence sexuelle.

IX. VIH/sida

42. Pour assurer la prise en compte des questions relatives au VIH/sida dans le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, l'ONUCI a poursuivi son projet de sensibilisation à l'intention des ex-combattants, en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la population, le PNUD, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et le Centre de commandement intégré. En outre, l'ONUCI, le Ministère de la lutte contre le sida et les organisations non gouvernementales locales ont organisé des programmes de formation aux questions concernant le VIH/sida à l'intention de 90 éducateurs-pairs et des réunions de sensibilisation à l'intention de 590 détenus et 23 agents pénitentiaires. Dans le cadre de ses activités habituelles de sensibilisation de son personnel au VIH/sida, l'ONUCI a organisé des réunions de sensibilisation à l'intention de 573 membres de son personnel militaire, de police et civil, et offert des services individuels de conseils et de dépistage volontaires à 136 personnes.

X. Relèvement économique et appui financier au processus de paix

43. La Côte d'Ivoire a atteint en mars 2009 le point de décision de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). L'analyse de viabilité de la dette achevée à cette date montre clairement que le pays est surendetté. La Côte d'Ivoire avait déjà reçu près de 55 % du montant estimatif de l'allègement de la dette accordé au titre de l'initiative PPTE en mars 2009, mais a obtenu un allègement supplémentaire important du Club de Paris en mai – l'annulation immédiate de 845 millions de dollars des dettes publiques bilatérales et un accord visant à réduire de 92 % le service de la dette au titre des dettes bilatérales au cours de la période du programme financé par le Fonds monétaire international. Des négociations sont en

cours avec le Club de Londres de créanciers commerciaux. En outre, le groupe de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et le FMI devraient, lorsque la Côte d'Ivoire aura atteint le point d'achèvement, réduire la dette du pays de quelque 2 milliards de dollars au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale. Une mission d'examen conjointe Banque mondiale-FMI était présente en Côte d'Ivoire au début de septembre 2009 pour assurer le suivi de l'exécution du budget national par les autorités ivoiriennes. D'après les conclusions préliminaires de la mission, l'exécution du budget est en bonne voie. La Banque mondiale et le FMI pourraient approuver, en novembre 2009, un appui budgétaire supplémentaire d'un montant de 50 millions de dollars.

44. L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale ont poursuivi leurs efforts en vue de mobiliser des fonds pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord de Ouagadougou. Les deux paniers de fonds établis et administrés par le PNUD pour appuyer le processus électoral et le « Programme de sortie de crise » du Gouvernement continuent de recevoir un financement extérieur. Des 48 millions de dollars affectés au panier de fonds pour les élections, 11 millions de dollars ont été décaissés jusqu'à présent. Par ailleurs, les 22 millions de dollars mobilisés pour le panier de fonds visant à appuyer le « Programme de sortie de crise » ont servi à appuyer différentes initiatives envisagées dans l'Accord de Ouagadougou, y compris le redéploiement de l'administration de l'État, le retour des personnes déplacées et les programmes de réinsertion des ex-combattants.

45. Conformément au paragraphe 22 de la résolution 1865 (2009) du Conseil de sécurité, un appui a continué d'être fourni à la facilitation du dialogue direct interivoirien ainsi qu'aux efforts déployés par le Représentant spécial du Facilitateur. Au cours de la période considérée, ce projet, exécuté par le Bureau des services d'appui aux projets de l'Organisation des Nations Unies, a bénéficié de contributions du Fonds pour la consolidation de la paix, de la Banque mondiale et de l'Union européenne, par l'entremise de la CEDEAO, ainsi que de contributions de la France et de la Norvège.

IX. Surveillance des médias et information

46. Au cours de la période considérée, l'ONUCI a poursuivi ses consultations avec les principales institutions responsables de la surveillance des médias, dont le Ministère des communications, le Conseil national de la communication audiovisuelle et le Conseil national de la presse, en particulier au sujet des modalités de couverture du processus électoral par les médias, et du rôle des médias durant la période de règlement des différends électoraux. Simultanément, l'ONUCI, en particulier par l'intermédiaire de sa station radio, a continué à sensibiliser la population au processus de paix. Elle a également mené un certain nombre d'activités de sensibilisation pour aider à renforcer la cohésion sociale au niveau des collectivités, afin de contribuer à l'instauration d'un environnement pacifique.

XII. Comportement du personnel et discipline

47. L'ONUCI a continué de tout faire pour assurer le respect de sa politique de tolérance zéro concernant l'exploitation et les violences sexuelles. À cet égard, l'équipe déontologie et discipline de la mission a rendu visite à un certain nombre

de contingents pour réitérer l'importance de cette politique et évaluer l'application de mesures de prévention, en particulier dans les situations où le personnel des organisations non gouvernementales locales et la population locale vivent et travaillent à proximité de camps militaires. L'ONUCI a également continué à coopérer avec le Bureau des services de contrôle interne dans le cadre des enquêtes sur des allégations d'inconduite mettant en cause des membres du personnel de l'ONUCI.

XIII. Sûreté et sécurité du personnel

48. Aucun incident majeur touchant des membres du personnel civil ou les locaux des Nations Unies n'a été signalé au cours de la période considérée. Toutefois, toutes les mesures de sécurité applicables au personnel des Nations Unies ont continué d'être strictement appliquées, eu égard à la prévalence des risques en matière de sécurité. En outre, le grand nombre d'accidents de la route, impliquant notamment des véhicules des Nations Unies, et de victimes grièvement blessées à la suite de ces accidents est resté préoccupant et a incité l'ONUCI à lancer une campagne de sensibilisation aux règles de circulation routière.

XIV. Observations

49. Je me félicite de l'achèvement de l'opération d'identification et d'inscription sur les listes électorales, qui a permis l'inscription de plus de 6,5 millions d'Ivoiriens. Il s'agit là d'une réalisation importante et d'un grand pas en avant sur la voie d'une paix durable, considérant que l'identification de la population était l'un des problèmes au cœur de la crise qui a divisé le pays.

50. Il importe maintenant que les institutions nationales concernées mènent à bien le processus électoral et organisent des élections ouvertes, libres, régulières et transparentes. Ceci nécessite la préparation de la liste électorale définitive dans le cadre d'un processus transparent et crédible. La publication de la liste électorale provisoire, ainsi que le processus de règlement de tout différend découlant de cette liste, sera un test crucial du succès du processus d'identification et d'inscription sur les listes électorales. J'engage tous les Ivoiriens à recourir aux voies juridiques établies pour faire face à toute contestation sur la liste provisoire et à préserver le climat actuel de calme et de stabilité. Mon Représentant spécial, à l'issue de consultations avec toutes les parties, a déjà confirmé publiquement la crédibilité et la transparence des opérations menées pour identifier les électeurs et les inscrire sur les listes électorales. Conformément à son mandat, il validera de manière analogue les différentes étapes conduisant à l'achèvement de la préparation de la liste définitive des électeurs.

51. Les décrets et ordonnances promulgués le 25 août par le Gouvernement de la Côte d'Ivoire pour réduire le retard qu'a pris le processus électoral en raccourcissant la durée des dernières étapes clés témoignent de la volonté des autorités ivoiriennes d'organiser les élections à la date prévue, le 29 novembre. Parallèlement, il est important de veiller à ce que cette compression des échéances ne compromette pas la totalité du processus électoral. J'engage à cet égard le Gouvernement ivoirien à dégager les ressources nécessaires pour permettre aux institutions nationales

concernées de mener à bien en temps voulu et de manière transparente les tâches qui restent à accomplir.

52. Si la Côte d'Ivoire a accompli la plus grande partie de ce long voyage jusqu'aux élections, la distance qui reste à parcourir présente des difficultés considérables. Un grand nombre des tâches inachevées, par exemple le désarmement et le démantèlement des milices et le désarmement, la démobilisation et la réintégration d'éléments des Forces nouvelles, pourraient poser des risques sérieux pour les élections si elles ne sont pas gérées avec les plus grandes précautions, et, après les élections, compromettre la stabilité qui règne actuellement. J'exhorte donc les parties ivoiriennes à maintenir un esprit de dialogue et de compromis lorsqu'elles s'occuperont de ces questions.

53. Le climat politique et de sécurité constructif et calme dans lequel les activités de campagne préélectorale ont été menées est très encourageant et augure bien de l'avenir pour les élections. J'engage tous les Ivoiriens à préserver cette atmosphère de calme alors même qu'ils achèvent les dernières tâches délicates à accomplir, notamment la mise au point de la liste électorale définitive. Il est important également que les parties ivoiriennes s'engagent à continuer de travailler ensemble après les élections afin de mener à bien les tâches liées à la réunification qui sont énoncées dans le quatrième accord complémentaire de l'Accord de Ouagadougou et de reconstruire leur pays. Comme pour les élections, la communauté internationale, y compris l'ONUCI, est prête à appuyer les efforts déployés par les parties et les institutions ivoiriennes pour faire progresser le programme de réunification avant et après les élections.

54. Comme d'autres exemples de par le monde l'ont montré, le processus électoral, s'il n'est pas géré comme il faut et de manière transparente, peut devenir une source d'instabilité alors même qu'il a pour but de consolider la paix et la démocratie. En sus de prendre des mesures pour réduire les problèmes liés à la sécurité dont il est question plus haut au cours de la période conduisant aux élections, il faudra également gérer avec le plus grand soin la période délicate qui les suivra immédiatement. À cet égard, je voudrais engager les dirigeants ivoiriens à rester résolument attachés à l'esprit de compromis mutuel, de réconciliation et d'inclusion au cours de la période postélectorale.

55. L'ONUCI continuera à aider les autorités ivoiriennes à maintenir un environnement sûr pour l'achèvement du processus de paix, en particulier au cours du processus électoral particulièrement sensible. Elle surveillera également les violations des droits de l'homme et mènera des enquêtes à leur sujet, en s'attachant en particulier à aider à lutter contre la violence à l'égard des femmes et des enfants, et à prévenir tout incident susceptible d'avoir un impact sur le processus électoral. Je fais appel aux parties ivoiriennes pour qu'elles mettent au point et appliquent les mesures de confiance nécessaires pour prévenir les violations des droits de l'homme, notamment celles qui risquent de déclencher la violence pendant les élections.

56. Le succès des élections ouvrira la voie à la réduction des effectifs de l'ONUCI et à son retrait de la Côte d'Ivoire. Comme je l'ai noté dans mon rapport précédent, tandis que l'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies continuent à élaborer des plans de transition, des consultations devront être tenues avec le gouvernement nouvellement élu au sujet de la nature de tout engagement futur des Nations Unies en Côte d'Ivoire après les élections.

57. Pour conclure, je voudrais exprimer ma gratitude à mon Représentant spécial pour la Côte d'Ivoire et à l'ensemble du personnel militaire et civil et des fonctionnaires de police de l'ONUCI, qui continuent résolument à appuyer le processus de paix. Je suis également reconnaissant au Facilitateur du processus de paix en Côte d'Ivoire, le Président du Burkina Faso, M. Blaise Compaoré, des efforts qu'il déploie inlassablement. Enfin, je remercie tous les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, la CEDEAO, l'Union africaine, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations humanitaires et les donateurs bilatéraux et multilatéraux, ainsi que les organisations non gouvernementales internationales et locales, de leur contribution importante au rétablissement de la paix et de la stabilité en Côte d'Ivoire.

Annexe I

Critères et indicateurs de progrès dans les principaux domaines définis dans l'Accord de Ouagadougou et ses accords complémentaires

<i>Critères</i>	<i>Indicateurs de progrès</i>	<i>Échéance</i>	<i>État d'avancement</i>
Désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants/démantèlement des milices	•Établissement du profil des 5 000 éléments des Forces nouvelles sur quatre sites dans le nord et leur cantonnement	29 septembre	•Partiellement en cours
	•Déploiement de 8 000 éléments des brigades mixtes de police et de gendarmerie des Forces nouvelles sous la supervision du Centre de commandement intégré		•Partiellement en cours, mais progrès lents
	•Stockage des armes par le Centre de commandement intégré sous la supervision des forces impartiales		•Partiellement en cours et partiellement en cours de négociation
	•Établissement du profil et démantèlement des groupes de milices		•Partiellement achevé
	•Versement d'un forfait de démobilisation de 1 000 dollars aux ex-combattants et milices		•En cours de négociation
	•Réinsertion des combattants et milices démobilisés		•Partiellement en cours et partiellement en cours de négociation
Élections	•Opérations d'identification et d'inscription sur les listes électorales	30 juin	•Achevé
	•Reconstitution des registres de l'état civil perdus ou détruits	21 mai	•Achevé

<i>Critères</i>	<i>Indicateurs de progrès</i>	<i>Échéance</i>	<i>État d'avancement</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un dispositif permettant au Centre de commandement intégré d'assurer la sécurité au cours du processus électoral, avec le concours de l'ONUCI 		<ul style="list-style-type: none"> • En cours, avec des retards
	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement des données et établissement de la liste électorale provisoire 	Août et septembre	<ul style="list-style-type: none"> • En cours, avec des retards
	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des candidatures 	26 août-16 octobre	<ul style="list-style-type: none"> • En cours
	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement des différends relatifs à l'enregistrement des électeurs 	Septembre	
	<ul style="list-style-type: none"> • Publication de la liste électorale définitive et élaboration de la nouvelle carte électorale 	Septembre et octobre	
	<ul style="list-style-type: none"> • Production et distribution de cartes nationales d'identité et d'électeur 	Octobre et novembre	
	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation des 11 000 bureaux de vote, y compris transport des documents électoraux sensibles et autres sur ces sites 	Novembre	
	<ul style="list-style-type: none"> • Campagne électorale 	Novembre	
	<ul style="list-style-type: none"> • Scrutin et annonce des résultats 	29 novembre et début décembre	
Rétablissement complet de l'autorité de l'État	<ul style="list-style-type: none"> • Redéploiement effectif et complet du corps préfectoral • Transfert du pouvoir des commandants de zone au corps préfectoral • Centralisation du Trésor dans le nord • Déploiement d'unités de police et de gendarmerie mixtes dans le nord 		<ul style="list-style-type: none"> • Partiellement en cours • Partiellement en cours • Partiellement en cours • Partiellement en cours et partiellement en cours de négociation

<i>Critères</i>	<i>Indicateurs de progrès</i>	<i>Échéance</i>	<i>État d'avancement</i>
Lancement de la réforme du secteur de la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Affectation de magistrats et de greffiers secondés par la police judiciaire, appelés à jouer un rôle dans le règlement des différends électoraux et des questions de droit civil 		<ul style="list-style-type: none"> • Partiellement en cours et partiellement en cours de négociation
	<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement des gardiens d'établissements pénitentiaires et des directeurs de prison 		<ul style="list-style-type: none"> • Partiellement en cours et partiellement en cours de négociation
	<ul style="list-style-type: none"> • Affectation d'autres fonctionnaires, y compris les agents des ministères d'exécution 		<ul style="list-style-type: none"> • En cours, mais progrès lents
	<ul style="list-style-type: none"> • Négociations sur les questions de réunification 		<ul style="list-style-type: none"> • Partiellement en cours
	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de tous les décrets pertinents régissant la réunification des deux armées 		<ul style="list-style-type: none"> • Pendante
	<ul style="list-style-type: none"> • Pleine capacité opérationnelle du Centre de commandement intégré 		<ul style="list-style-type: none"> • Partiellement en cours, mais progrès lents
	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration des éléments des Forces nouvelles recrutés en 2001 dans la nouvelle armée nationale 		<ul style="list-style-type: none"> • Partiellement en cours
	<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement d'unités de police et de gendarmerie mixtes chargées d'assurer la sécurité du processus électoral 		<ul style="list-style-type: none"> • En cours, mais progrès lents

Annexe II

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire : effectifs militaires et de police au 22 septembre 2009

Pays	Composante militaire			Total	Composante de police	
	Observateurs militaires	Officiers d'état-major	Soldats		Unités de police constituées	Police civile
Argentine						3
Bangladesh	14	10	2 702	2 096	249	
Bénin	8	8	420	436		57
Bolivie (État plurinational de)	3			3		
Brésil	4	3		7		
Burundi						20
Cameroun						48
Canada						6
Chine	7			7		
Djibouti						39
Égypte		1		1		
El Salvador	3			3		
Équateur	2			2		
Éthiopie	2			2		
Fédération de Russie	7			7		
Finlande						1
France	2	8		10		12
Gambie	3			3		
Ghana	6	8	534	548		15
Guatemala	5			5		
Guinée	3			3		
Hongrie						1
Inde	7			7		
Irlande	2	8		10		12
Irlande	2			2		
Jamahiriya arabe libyenne						2
Jordanie	7	11	1 046	1 064	374	14
Maroc		3	723	726		
Namibie	2			2		
Népal	3	1		4		
Niger	6	4	382	392		60
Nigéria	8			8		
Ouganda	3	2		5		
Pakistan	12	11	1 126	1 149	125	1
Paraguay	7	2		9		
Pérou	3			3		
Philippines	4	3		7		
Pologne	4			4		
République centrafricaine						9

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>			Total	<i>Composante de police</i>	
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>		<i>Unités de police constituées</i>	<i>Police civile</i>
République de Corée	2			2		
République de Moldova	3			3		
République démocratique du Congo						20
République-Unie de Tanzanie	1	2		3		
Roumanie	7			7		
Rwanda						3
Sénégal	9	6	321	336		51
Serbie	3			3		
Suède						1
Suisse						4
Tchad	2	1		3		26
Togo	7	5	308	320		18
Tunisie	7	4		11		
Turquie						14
Uruguay	2			2		3
Yémen	9	1		10		4
Zambie	2			2		
Zimbabwe	1			1		
Total	192	94	6 932 (94 femmes)	7 218	748 (2 femmes)	432 (21 femmes)

